

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MAI 2016

COMPTE-RENDU

Séance du 25 mai 2016

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à vingt heures cinquante, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille seize, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR

Étaient absents représentés :

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Karina KELLNER
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
M. Erol ERŞAN	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Najewa HAMMANI
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

M. Michel LE THOMAS, M. Lamine SAÏDANE, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : M. Nicolas STIENNE

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DESIGNE Madame Monsieur Nicolas STIENNE, conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016.

Affaire n° 3 - Demande de protection fonctionnelle

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **1 non-participation au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. Azzédine TAÏBI) **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ACCORDE à Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire de la commune de Stains, le bénéfice de la protection fonctionnelle telle que prévue par les dispositions de l'article L.2123-34 al.2 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de l'affaire susmentionnée.

DIT que les dépenses en résultant seront prises en charge par la commune de Stains et prélevées sur les crédits du budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida ALOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 5 - Dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la Commune de Stains avec la société Nouveaux Marchés de France

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida ALOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains conclu entre la commune et la société Nouveaux Marchés de France.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente décision et à engager toute procédure pour recouvrement des redevances annuelles non perçues.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la reprise d'activité transitoire en attendant l'ouverture d'une procédure d'appel d'offre portant sur l'attribution à un titulaire pluriannuel selon les dispositions de la loi en vigueur.

DIT qu'une nouvelle consultation de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la commune de Stains sera lancée, dès notification de la dénonciation du contrat de délégation avec la société Nouveaux Marchés de France, pour assurer la continuité du service public.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6 - Modalités d'attribution du premier train de subvention

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2016 selon la liste annexée.

DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7 - Convention tripartite de partenariat entre la commune de Stains, l'Institut Français de Jérusalem - Centre de Ramallah et l'association « Palestinian Society for Care and Development » dans le cadre de la poursuite des cours de français dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention tripartite de partenariat, ci-annexée, entre la commune de Stains, l'Institut Français de Jérusalem - Centre de Ramallah et l'association « Palestinian Society for Care and Development », dans le cadre de la poursuite des cours de français pour l'année scolaire 2015/2016.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4600 euros à l'Institut français de Jérusalem.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°8 - Convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association Al Kamandjâti dans le cadre de la poursuite des cours de musique dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) 8 voix contre (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention de partenariat, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'association Al Kamandjâti, relative à la poursuite des cours de musique dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3500 euros à l'association Al Kamandjâti.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°9 - Convention de partenariat - Projet Démos entre la commune de Stains et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention de partenariat - Projet Démos n° IDF2015/20 - entre la commune de Stains et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°10 - Approbation de la convention n°16-077 d'objectifs et de financement "Etablissement d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans", pour l'équipement municipal « Multi-accueil Maison du temps libre », entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat,

Municipalité faisant suite à la délibération adoptée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

Celle-ci élevait Marwan Barghouti au rang de citoyen d'honneur de notre ville. Cette délibération n'a jamais souffert de contestation, et la banderole apposée depuis 2009 n'a jamais causé le moindre trouble à l'ordre public.

Comme le formulait notre délibération du 18 décembre 2008 : "il est l'un des leaders les plus respectés par le peuple palestinien pour son engagement, sa générosité, son honnêteté politique, intellectuelle et personnelle, il a toujours prôné la résolution politique du conflit israélo-palestinien sur la base du droit international et a condamné les attentats en Israël. Dès son élection au Conseil Législatif palestinien, il s'est rendu à la Knesset pour promouvoir un groupe d'amitié parlementaire israélo-palestinien dont il a été président.

Aujourd'hui proposé au prix Nobel de la Paix, à l'instar de Nelson Mandela auquel il est souvent comparé, il jouit d'une réelle autorité politique et morale.

Il a été enlevé en avril 2002 (en territoire palestinien à Ramallah) par l'armée Israélienne au mépris des accords d'Oslo et en complète violation de la quatrième convention de Genève. En juin 2002 il est condamné par un tribunal militaire illégal au regard du droit international à cinq peines de réclusion à perpétuité. Les organisations internationales de défense des droits humains qualifient sa détention d'illégale. Il est toujours emprisonné par les forces d'occupation avec 11 000 autres prisonniers politiques, dont des femmes et des enfants."

Les ministres français des affaires étrangères qui se sont succédés ces dix dernières années, ont à chaque fois déclaré au nom de la France, la nécessité de notamment libérer Marwan Barghouti, pour relancer un processus de paix entre Israël et Palestine.

Ce fut le cas pour Hubert Védrine, ministre de Jacques Chirac ; Bernard Kouchner, ministre de Nicolas Sarkozy ; Laurent Fabius, ministre de François Hollande. Laurent Fabius a même reçu par deux fois la femme de Marwan, Fadwa Barghouti.

Il faut rappeler également que trois résolutions des parlementaires européens ont demandé la libération des députés palestiniens emprisonnés, au premier rang desquels Marwan Barghouti. Une résolution adoptée à la fois par les gauches européennes, mais également la droite (PPE).

Il faut rappeler que 8 prix Nobel de la paix et 115 gouvernements à travers le monde ont approuvé les demandes de libération de Marwan Barghouti.

A travers l'objet de la plainte déposée par le BNCVA, c'est alors toute la France, ses ministres, toute l'Europe et ses parlementaires, tous ces gouvernements et ces personnalités du monde entier, qui devraient alors être mis en cause.

Nous dénonçons donc ces amalgames tout aussi ridicules que dangereux, que constitue la plainte déposée par le BNCVA, et dont l'objet social n'a ici aucun rapport avec les faits en question.

Il semble que pour cette association, toutes critiques de la politique d'apartheid menée par l'Etat d'Israël, qui enfreint les principes et les règles internationales, soient systématiquement définies comme de l'antisémitisme.

C'est dans le même esprit que cette association a poursuivi pour « incitation à la discrimination raciale », l'homme de paix Stéphane Hessel, ancien ambassadeur de France et ardeur défenseur des droits du peuple palestinien.

Ces amalgames repris sans vergogne par les fumeuses théories sur la soit disant importation du conflit, visent à dépolitiser les enjeux et mieux occulter la colonisation israélienne, qui n'a rien à voir avec la religion, les origines ou bien encore les appartenances.

Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention n°16-077 d'objectifs et de financement « Etablissement de jeunes enfants 0-6 ans », ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°11 - Validation de l'agenda d'accessibilité programme (AD'AP)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°12 - Vœu - La majorité municipale appelle le conseil municipal à renouveler son soutien à la libération du prisonnier politique Marwan Barghouti

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat), **8 non-participation au vote** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

Le conseil municipal adopte le vœu « la majorité municipale appelle le conseil municipal à renouveler son soutien à la libération du prisonnier politique Marwan Barghouti » ci-après :

« Nous déclarons notre indignation face à la plainte déposée par le Bureau national de vigilance des actes antisémites, contre la banderole affichée sur notre Hôtel de Ville réclamant la libération du Mandela Palestinien, Marwan Barghouti.

Une plainte qui a donné lieu à une mise en cause du premier magistrat de notre ville pour soupçon "d'apologie publique d'un acte terroriste".

Nous tenons à rappeler que l'affichage de cette banderole est une décision de la

Notre ville et son Conseil Municipal combattent toutes les formes de racismes et d'antisémitismes, comme toutes les formes de violences.

Depuis de nombreuses années, notre ville et ses habitants mènent des projets culturels et citoyens pour coopérer avec le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari en Cisjordanie. Des centaines de citoyens stanois ont participé, notamment en se rendant sur place, à des moments intenses, riches, souvent très émouvants.

Ces échanges ont permis de développer, ici et là-bas, les valeurs de fraternité et de solidarité.

La banderole exprime l'attachement de notre ville et ses habitants à ces principes et ces valeurs. Elle exprime également la volonté de notre ville et de ses habitants à faire respecter les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes.

C'est aussi de la responsabilité des élus locaux de prendre ces positions courageuses. Nier l'intérêt local pour les habitants de partager ces valeurs, c'est nier aujourd'hui l'absolu nécessité de contribuer au bien vivre ensemble, au dialogue, à la compréhension et l'ouverture à l'autre.

Ces actions de coopération entre les peuples et les positions que nous prenons en conséquence, entrent parfaitement en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques que nous menons pour promouvoir les droits des habitants, qu'il s'agisse du droit au logement, à l'éducation, à la sécurité, l'accès à des services publics de qualité.

Tout cela contribue au pacte social de notre République qu'il est de notre devoir de faire vivre. Toute entrave à cette ambition, exige de notre part la plus ferme détermination et la résistance.

L'histoire sera juge. Comme pour Nelson Mandela, jadis traité de terroriste, et dont la cellule est aujourd'hui ornée d'un portrait de Marwan Barghouti ; comme pour ces résistants au rang desquelles des représentants de l'Etat, le Préfet Jean Moulin ou le Général de Gaulle, également condamné à l'époque pour terrorisme par l'occupant ; il est de notre devoir de défendre et soutenir toutes les femmes et les hommes de paix.

Au-delà de l'obligation qui nous ait faite de retirer la banderole, sous peine d'astreintes journalières, Au-delà de tous les obscurantismes, les amalgames honteux qu'il nous faut sans cesse dénoncer ; nous appelons à continuer de promouvoir avec détermination les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples, à disposer d'eux-mêmes, et à travers ce combat, les valeurs universelles de paix, de fraternité et d'humanisme.

C'est de notre intérêt à toutes et tous. »

*** **

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-deux heures quatorze.

